

L'évaluation des habiletés équestres du brevet de cavalier-randonneur Niveau 2 comporte 6 objectifs d'apprentissage détaillés. La réussite des éléments suivants, de l'examen théorique ainsi que celle de l'évaluation du randonneur attestent que le candidat est en mesure d'obtenir le brevet de cavalier randonneur niveau 2.

Monter le parcours d'évaluation des habiletés équestres du cavalier

L'examen équestre doit comporter **12 difficultés** disposées de façon à permettre au candidat d'être évalué selon son niveau. Le choix des difficultés, la disposition des difficultés sur le parcours et l'allure adoptée pour franchir les difficultés doivent être établis de façon à favoriser la démonstration des habiletés acquises par le cavalier. Le parcours ne comporte pas de pièges ni de difficultés supplémentaires.

Afin de permettre aux formateurs de mettre en valeur leurs installations, le parcours d'évaluation des habiletés techniques n'est pas imposé. Le choix des difficultés est imposé et le formateur doit connaître les spécificités de chaque objectif d'évaluation, ce qui lui permet de les adapter à sa réalité terrain. Les difficultés peuvent être naturelles ou artificielles.

Tableau 1 : Difficultés techniques – Cavalier-randonneur 2

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
1. Le cavalier garde le contrôle de sa monture lors des déplacements en main Point à évaluer : Le cavalier tient la laisse convenablement et il conserve un espace sécuritaire entre lui et le cheval lors du passage des difficultés.	<ul style="list-style-type: none"> Le tronc en main : hauteur maximale 20 cm, largeur minimale 4 mètres avec guide de chaque côté ; Le couloir en main : largeur 2,5 mètres, longueur 10 mètres ; La passerelle en main : selon les infrastructures disponibles ; Le plan ascendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres* ; Le plan descendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres.* <p>*ou selon les infrastructures disponibles</p>
2. Le cavalier peut arrêter son cheval Point à évaluer : Le cavalier arrête son cheval en moins de 5 mètres.	<ul style="list-style-type: none"> L'immobilité en selle : un cercle de 2,5 mètres de diamètre tracé au sol. <p>Toutes les difficultés impliquant un arrêt peuvent être utilisées pour ce critère.</p>
3. Le cavalier peut faire tourner son cheval sur des courbes larges au trot Point à évaluer : Le cavalier réussit le virage en gardant la maîtrise de son cheval et sans toucher les barres/difficultés.	<ul style="list-style-type: none"> Les ruelles en L : 4 mètres de large ; Les ruelles en Z : 4 mètres de large à l'entrée et 5 mètres à la sortie ; Le slalom : 5 cônes avec un espace de 5 ou 6 mètres entre chaque ; Le trèfle : 20 mètres de distance entre chaque matérialisation du point de rotation.
4. Le cavalier monte et descend à gauche de son cheval en conservant son équilibre Point à évaluer : Le cavalier réussit seul la difficulté en moins de 2 essais.	<ul style="list-style-type: none"> Le montoir à gauche: un cercle de 5 mètres. Le but est de monter de façon autonome et sans stresser, dans un cercle.
5. Le cavalier peut faire des transitions ascendantes et descendantes pas/ trot/galop Point à évaluer: Le cavalier préserve son équilibre dans la transition et réussit le changement d'allure en moins de 10 mètres	<ul style="list-style-type: none"> La transition ascendante : un couloir ou espace large d'au moins 1,5 m et long de 10 mètres ; La transition descendante : un couloir ou un espace délimité d'au moins 1,5 m de large et de 10 mètres de long.

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
<p>6. Le cavalier cherche à acquérir une position d'équilibre en selle</p> <p>Point à évaluer : Le cavalier passe les barres au trot enlevé et/ou galope sans perdre l'équilibre tout en conservant le contrôle de son cheval.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les barres au sol : 3 barres avec une distance de 70 cm à 80 cm entre chaque barre pour les passages au pas; • Les barres au sol : 3 barres avec une distance de 1,30 m à 1,50 m entre chaque barre pour les passages au trot. • Galope sur un parcours déterminé pour une distance de 40 mètres (difficultés obligatoires)

*Pour toutes spécifications supplémentaires concernant l'évaluation des difficultés, voir le règlement de TREC de Cheval Québec.

Mode d'emploi

Le tableau 1 sert de banque de données pour l'élaboration du parcours. En premier lieu, le formateur choisit une difficulté correspondant à chaque critère d'évaluation, ce qui lui fera une banque de 6 difficultés. Selon les installations et le terrain dont il dispose, il choisira ensuite 4 difficultés supplémentaires pour arriver à un total de **10 difficultés**, avec un maximum de 2 difficultés par critère.

Pour le niveau 2, la distance entre chaque difficulté doit être d'au **minimum 20 mètres**. Le terrain où se déroulera l'évaluation doit avoir été inspecté afin de s'assurer qu'il est exempt de tous éléments pouvant représenter un danger pour le cavalier en évaluation.

Définir le parcours

Le formateur doit remplir la fiche d'élaboration d'un parcours technique afin que les cavaliers puissent recevoir leurs résultats de façon structurée.